



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC**

**AVIS PUBLIC
ADOPTION DU BUDGET 2023, DU
PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024
ET DU RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES ET
TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de Preissac tiendra une séance spéciale le mardi le 20 décembre 2012 à 20 h, au 27 rue des Rapides, Preissac afin d'adopter le budget pour l'année 2023, le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023-2024-2025 ainsi que le règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2023.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette assemblée porteront exclusivement sur le budget, le programme des immobilisations et le règlement déterminant les taux de taxes et tarifs conformément à l'article 153 du *Code municipal du Québec*.

Donné à Preissac ce 8^e jour de décembre 2022.

ORIGINAL SIGNÉ

Gérard Pétrin

Directeur général/secrétaire-trésorier



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Preissac, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en conformité avec le règlement numéro 273-2020 adopté en vertu de l'article 433.0 du code municipal le 25 février 2020.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 8^e jour de décembre 2022.

ORIGINAL SIGNÉ

Gérard Pétrin
